



Paris, le 21 janvier 2010

## **Communiqué de presse**

### **Coût du travail et distorsions de concurrence : les producteurs attendent du concret pour entamer la saison 2010**

*Nicolas Sarkozy, le 27 octobre 2009 à Poligny : « On va vous mettre dans un combat à armes égales avec vos concurrents ».*

*Bruno Le Maire, Ministre de l'Agriculture, le 19 novembre à Cavaillon : « une asperge ne sera jamais suffisamment meilleure qu'une autre pour compenser un coût du travail et de la production deux fois plus élevé que celui du voisin ».*

Les producteurs de légumes subissent des distorsions de concurrence massives, dues à des différences de coût du travail allant de 1 à 2 avec leurs principaux concurrents européens. Ces distorsions intracommunautaires sont sans commune mesure avec celles qui s'exercent à l'international : la différence de coût du travail saisonnier est de 1 à 15 entre la France et le Maroc !

Le 27 octobre à Poligny et le 19 novembre à Cavaillon, le Président de la République et le Ministre de l'Agriculture se sont engagés à agir rapidement pour diminuer ces distorsions, notamment en mettant en place une exonération à 100% des charges patronales sur le travail saisonnier, applicable dès janvier 2010.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La concrétisation de cette mesure n'est à ce jour pas acquise, alors que nous sommes à un moment stratégique, où les chefs d'entreprises maraîchères prennent des décisions qui engagent toute la saison à venir.

De plus, cet effort n'est qu'une réponse partielle aux enjeux de distorsions de concurrence. Ces distorsions touchent de plein fouet les emplois permanents, qui représentent une part très importante des actifs salariés en productions de légumes.

C'est pourquoi nous attendons également de façon urgente des solutions sur le coût du travail permanent.

La Loi de Modernisation Agricole pourrait en être l'occasion...

Contacts :

Angélique Delahaye : 06.60.06.75.70 (Indre-et-Loire)

Denis DIGEL : 06.17.22.43.45 (Bas-Rhin)

*Les Producteurs de Légumes de France – 11, rue de la Baume – 75008 Paris  
Tél. 01.53.83.48.08 – Fax 01.53.83.48.10 - [www.legumesdefrance.fr](http://www.legumesdefrance.fr) [accueil@legumesdefrance.fr](mailto:accueil@legumesdefrance.fr)*